

MAIRIE DE HARNESDÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAISARRONDISSEMENT
DE LENS

Direction Générale des Services
Affaire suivie par Jean-Baptiste TISSERAND
Directeur Général des Services

à

*Aux membres du Conseil municipal**HARNES, le 20 mars 2024**Objet : Convocation au Conseil municipal*

Madame, Monsieur,

Je vous invite à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **3 avril 2024 à 19h00(*)** en **Mairie de HARNES – Salle du Conseil municipal**.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1 Approbation des comptes de gestion 2023
- 2 Compte administratif 2023 – Budget Ville
- 3 Compte administratif 2023 – Budget annexe « Commerces »
- 4 Compte administratif 2023 – Budget annexe « Des Racines et des Hommes »
- 5 Affectation du résultat 2023 – Budget Ville
- 6 Affectation du résultat 2023 – Budget annexe « Commerces »
- 7 Affectation du résultat 2023 – Budget annexe « Des Racines et des Hommes »
- 8 Budget primitif – Budget Ville 2024
- 9 Budget primitif – Budget annexe « Commerces » 2024
- 10 Budget primitif – Budget annexe « Des Racines et des Hommes » 2024
- 11 Vote des taux communaux
- 12 Subvention CCAS/FPA
- 13 Subvention de fonctionnement aux associations - 2024
- 14 Convention avec les associations percevant plus de 23.000 € de subvention annuelle
- 15 Adhésion à l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignements Public « ADATEEP 62 »
- 16 Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Achat de caméras piétons
- 17 Tarifs Centre de vacances été 2024 en fonction du Quotient Familial CAF
- 18 Convention Développement des séjours enfants - CAF
- 19 Tarifs CAJ en fonction du Quotient Familial CAF
- 20 Tarifs Restauration scolaire et garderie en fonction du Quotient Familial CAF
- 21 Tarifs Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en fonction du Quotient Familial CAF

- 22 Association « La Chance aux Enfants » - Objectif Paris 2024 – 15000 enfants aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- 23 Organisation du temps scolaire (OTS) sur l'ensemble des écoles de la ville de Harnes
- 24 Constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché unique de prestation de service d'assurances
- 25 Convention relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés – Fondation 30 Millions d'Amis
- 26 Création de postes et modification du tableau des emplois
- 27 Suppression de postes et modification du tableau des emplois
- 28 Convention tripartite « Projets numériques » Musenor et Association des Amis du Vieil Harnes
- 29 Modification du règlement intérieur du marché hebdomadaire
- 30 Instauration d'un règlement intérieur – Fête foraine
- 31 Convention de partenariat entre l'association culturelle « Les Amis du Prévert » et les communes du Parc des Berges de la Souchez
- 32 Adhésion au Groupement Sanitaire Apicole 62
- 33 Adhésion Association Abeilles des Terrils et Charte du Rucher Communautaire
- 34 Festivités du 13 juillet 2024 – Convention avec la Protection Civile
- 35 Cession d'un logement par Maisons & Cités – 5 Place de Reims
- 36 Cession d'un logement par Maisons & Cités – 40 rue de Douaumont
- 37 Déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Harnes – Délibération approuvant la procédure de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU
- 38 Avis sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère et du « Plan Bois »
- 39 Transfert de la compétence « la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 39.1 Approbation du transfert de la compétence
- 39.2 Refus du transfert de la compétence
- 40 Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 40.1 Approbation du transfert de la compétence
- 40.2 Refus du transfert de la compétence
- 41 Nouvelle habilitation statutaire – « Centrale d'achat communautaire » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 41.1 Approbation de la nouvelle habilitation statutaire
- 41.2 Opposition à la nouvelle habilitation statutaire
- 42 Motion POUR le maintien du versement annuel de 9 millions d'euros issus des recettes fiscales du SIZIAF à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
- 43 L 2122-22
- L 2122-22 – Département du Pas-de-Calais – Convention portant sur l'utilisation des locaux scolaires – Enceinte sportive collège Victor Hugo
 - L 2122-22 – Contrat de services SynBird et contrat d'hébergement – Agenda et rendez-vous en ligne – SynBird S.A.S.
 - L 2122-22 – Renouvellement adhésion à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES) – Année 2024
 - L 2122-22 - Avenant n°1 au marché reconstruction du local boulistes du But D'Orient bâtiments modulaires préfabriqués (N° 891 555 23) – lot 3 : Voiries et réseaux divers
 - L 2122-22 – Acte constitutif d'une régie d'avances – Achat et distribution Bons Cadeaux
 - L 2122-22 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle - « Formule Marion Cailleret : Miam » – SURMESURES PRODUCTIONS
 - L 2122-22 - Travaux relatifs à la sécurisation d'itinéraire cyclables vers le collège (N° 916.5.23)
 - L 2122-22 – Contrat de maintenance – Porte automatique - Médiathèque – Société SOFTICA
 - L 2122-22 – Renouvellement adhésion au Club Olympe – Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais – Année 2024
 - L 2122-22 - Avenant 2 du marché public Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et de réception (N° 828.5.21 - lot 2)
 - L 2122-22 – Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle - « Formule Compagnie Home Théâtre : Catch poétique » – SURMESURES PRODUCTIONS

- L 2122-22 - Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – Convention d'attribution subvention 2024 - Centres Culturels
- L 2122-22 – Contrat de location de l'exposition - « MIAM ! » – LISETTE CARPETTE
- L 2122-22 – Contrat d'accès à la plateforme @TOUTVISUCONSO - GRDF
- L 2122-22 – Contrat de services SynBird et contrat d'hébergement – Agenda et rendez-vous en ligne – SynBird S.A.S. – Modification décision L 2122-22 n° 2024-018 du 7 février 2024
- L 2122-22 – Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle - « Ovaire the top » – Compagnie « Tambours Battants » pour le « Collectif Lire Attentivement (avant utilisation) »
- L 2122-22 - Avenant 1 du marché public Fourniture de services de télécommunications (N° 856.3.21 - lot 1)
- L 2122-22 - Avenant n°1 au marché « Reprise de concessions abandonnées et exhumation des restes mortels » (N° 915.5.23)
- L 2122-22 - Remboursement de sinistres - GROUPAMA
- L 2122.22 - Groupement de commandes constitué entre les communes de Noyelles-sous-Lens, de Harnes, Loison-sous-Lens et Hulluch – Lot 3 – Assurance Automobiles et des risques annexes – Avenant n°2
- L 2122-22 – Renouvellement adhésion à l'Association des Amis du Louvre-Lens (A2L) – année 2024
- L 2122-22 – Décision d'ester en justice – Désignation d'un avocat – Maître KERN et le Cabinet AEdilys Avocats
- L 2122-22 – Don de l'association « Renouveau de la Passerelle du Bois de Florimond »
- L 2122-22 – Contrat de location – Container 20m3 – CHRISTIAN MODULES
- L 2122-22 - Maintenance, vérifications, acquisitions d'équipements et de pièces détachées SSI, alarme incendie, PPMS (N° 921.5.23)
- L 2122-22 – Contrat de location de l'exposition « Bouge ton corps ! » - Département du Nord – Forum Départemental des Sciences
- L 2122-22 – Contrat de service de stockage cloud C2 – SARL Itech Informatique et Technologies
- L 2122-22 - Accord cadre à bons de commande et marchés subséquents pour les entretiens et les réparations des voiries et espaces publics – Lot 2 : accord-cadre à marchés subséquents pour les entretiens et réparations des surfaces supérieures à 100 m2 : Marché Subséquent pour les travaux Chemin Valois (N° 865.5.22 lot 2.006)
- L 2122-22 - Création d'un parcours santé (N° 920.5.23)
- L 2122-22 – Remboursement sinistre - GROUPAMA
- Exercice du droit de préemption - Renonciation

44 Pour information

Cession de logements – Maisons & Cités
 Programmation de logements sociaux

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire de HARNES,

 **Philippe DUQUESNOY**

(*) La posture du plan VIGIPIRATE « Hiver – printemps 2024 » est applicable à compter du 15 janvier 2024 sur l'ensemble du territoire national placé au niveau « Sécurité renforcée – Risque attentat ».

A cet effet, les portes de la Mairie seront ouvertes 15 mn avant le début de la réunion et les participants seront accueillis par l'animateur de la réunion.

Merci de nous tenir informés de tout éventuel retard.